## SM le Roi Mohammed VI, a adressé jeudi 20 aout 2015 un discours à la Nation à l'occasion du 62-ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

## Voici le texte intégral du discours royal: 20 Août 2015

"Louange à Dieu, Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons. Cher peuple,.

C'est avec des sentiments de reconnaissance et de fidélité que nous célébrons aujourd'hui le soixante-deuxième anniversaire de la glorieuse Révolution du Roi et du Peuple.

Cette commémoration annuelle incite à s'inspirer de l'esprit de sacrifice et de patriotisme sincère qu'incarnait la génération de la libération et de l'indépendance. Ce devoir de mémoire s'impose d'autant plus que notre pays est en passe d'entamer une nouvelle révolution.

Il s'agit, en l'occurrence, de la mise en œuvre de la régionalisation avancée. Notre vœu est de la voir s'ériger en véritable pilier du Maroc de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la solidarité inter-catégorielle, de la complémentarité et de l'équilibre inter-régionaux.

Si chaque étape se distingue par ses hommes et ses femmes, la révolution que nous entamons ne se fera que par des élus sincères ayant à cœur, avant toute chose, de servir leur pays et les citoyens qui leur ont accordé leurs suffrages.

Cher peuple,.

Les prochaines élections, qui se tiennent dans à peine quelques jours, seront décisives pour l'avenir du Maroc, surtout au regard des vastes compétences que la Constitution et la loi réservent aux Conseils des Régions et aux collectivités locales.

Pour que les choses soient comprises par tous les citoyens, Nous avons jugé utile de les éclairer sur les missions et le rôle de chaque institution et son impact sur leur quotidien. Car les citoyens ont le droit de tout savoir sur leurs institutions, afin qu'ils décident en connaissance de cause et qu'ils fassent le bon choix.

Ainsi, le gouvernement est responsable, sous l'autorité de son chef, d'assurer la mise en application des lois et d'élaborer les politiques publiques et les plans sectoriels dans les différents domaines.

De même, l'Administration est mise à la disposition du gouvernement. Il est de son devoir d'améliorer les prestations administratives et de les rapprocher des citoyens.

Comme Je l'ai dit dans un précédent discours, le gouvernement n'est pas responsable de la qualité des services fournis par les Conseils élus.

Le ministre de l'énergie, par exemple, n'est pas responsable de l'éclairage des quartiers, du raccordement des foyers aux réseaux électriques, des branchements de l'eau potable, ni de l'assainissement. De même, la propreté des rues et des quartiers n'est pas du ressort du ministre de l'Intérieur.

Dans le même ordre d'idée, ce n'est pas au ministre de l'Equipement et du Transport de veiller à la réfection des voiries dans les communes, ni de fournir les movens de transport urbain.

Le citoyen doit savoir que les responsables de ces services administratifs et sociaux dont il a besoin dans sa vie quotidienne, ce sont précisément les élus pour lesquels il a voté dans la commune et la Région en vue d'assurer la gestion de ses affaires locales.

Contrairement à ce que pensent certains, l'élu parlementaire n'a rien à voir avec la gestion des affaires locales des citoyens.

Il est plutôt responsable de la proposition, de la discussion et du vote des lois, ainsi que du contrôle de l'action du gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques.

Cher peuple..

Si nombre de citoyens ne s'intéressent pas beaucoup aux élections, et s'ils n'y participent pas, c'est parce que certains élus ne remplissent pas leur devoir comme il se doit. Il y en a qui ne connaissent même pas leurs élus.

Il faut donc rappeler avec force que l'élu, au même titre que le médecin, l'avocat, l'instituteur, le fonctionnaire, et d'autres encore, se doit de travailler chaque jour. Il devrait même travailler plus qu'eux, car il est responsable des intérêts des gens, et n'exerce pas pour son propre compte.

Or il y a des élus qui s'imaginent que leur rôle se limite à se porter candidats et non à travailler. Et lorsqu'ils remportent les suffrages, ils s'éclipsent pour cinq ou six ans, et ne réapparaissent qu'à l'occasion du scrutin suivant.

Par conséquent, le vote ne devrait pas favoriser le candidat qui parle beaucoup, et élève la voix plus que les autres, en brandissant des slogans creux; pas plus qu'il ne devrait profiter à celui qui distribue quelques dirhams au cours des campagnes électorales et vend des promesses mensongères aux citoyens.

De telles pratiques, et d'autres encore, ne sont pas seulement des actes répréhensibles punis par la loi, mais ils expriment, de façon criante, un manque de respect à l'égard des électeurs.

Par conséquent, le vote doit être en faveur du candidat qui remplit les conditions de compétence, de crédibilité et de disponibilité à se mettre au service de l'intérêt général.

Je dis donc aux partis et aux candidats: les élections ne devraient pas avoir pour objectif d'obtenir des postes, mais elles devraient être dédiées au seul service du citoyen.

Aux citoyens, Je dis ceci : le vote est un droit et un devoir national. C'est une lourde charge qu'il vous incombe d'assumer. C'est un moyen que vous détenez entre les mains pour modifier la méthode de gestion quotidienne de vos affaires, ou de maintenir et consacrer la situation déjà en place, bonne ou mauvaise.

Vous devez savoir que l'élection au suffrage direct du président et des membres du Conseil de la Région vous confère un pouvoir décisionnel dans le choix de votre représentant. Vous devez vous en remettre à votre conscience et faire le bon choix. Car vous n'aurez pas le droit, demain, de vous plaindre de la mauvaise gestion ou de la faiblesse des prestations qui vous seront fournies.

C'est un motif de satisfaction que de voir s'accroitre le nombre d'électeurs qui se sont inscrits sur les listes électorales pour la première fois, alors qu'ils boudaient les scrutins précédents, en raison de leur mécontentement du travail des Conseils élus.

Aujourd'hui, ils veulent exercer leur droit et assumer leur devoir national. Mais ils se demandent majoritairement à qui ils vont donner leurs voix, et en qui ils vont placer leur confiance.

Il appartient donc aux partis politiques et aux candidats de les convaincre, par leur sérieux, et par la qualité et le réalisme de leurs programmes. Ils ont le devoir de leur exposer clairement leur vision et d'établir une bonne communication avec eux.

Dans ce contexte, Nous appelons les acteurs de la société civile et les organisations syndicales à s'impliquer fortement dans la mobilisation des citoyens et leur incitation à participer à l'opération électorale.

Pour résumer, le pouvoir dont le citoyen dispose pour préserver ses intérêts, régler certains de ses problèmes, demander des comptes aux élus et les changer le cas échéant, tient en un seul mot : "vote".

Cher peuple,.

Si Nous estimons que la mobilisation au service du citoyen est la finalité de toutes les politiques nationales, Nous plaçons sa sécurité et son intégrité en tête de Nos préoccupations.

Le monde aujourd'hui, et la région arabe et maghrébine en particulier, connaissent des développements accélérés en raison de la montée des velléités d'extrémisme au nom de la religion et de la multiplication des bandes terroristes.

Et parce que nous savons que le terrorisme n'a ni religion ni patrie, le Maroc s'est joint aux efforts internationaux visant à lutter contre ce fléau mondial.

Il œuvre sur le plan national à éradiquer les facteurs susceptibles de pousser à l'extrémisme et au terrorisme. A cet égard, Nous rendons grâces au Très-Haut pour la sécurité et la stabilité dont Il a répandu les bienfaits sur notre pays.

Toutefois, le Maroc, à l'instar de tous les pays de la région, voire du monde, n'est pas à l'abri de ces menaces.

Il est regrettable que certains pays de la région connaissent des situations difficiles en raison de l'insécurité et de la prolifération des armes et des groupes extrémistes.

Face à cette situation, le Maroc s'est vu dans l'obligation de prendre une série de mesures préventives pour préserver sa sécurité et sa stabilité.

Dans ce cadre, le visa a été imposé aux ressortissants de certains pays arabes, notamment ceux de Syrie et de Libye.

Tout en exprimant notre solidarité avec les peuples de ces pays, nous regrettons que le Maroc ait eu à prendre cette décision pour des raisons de force majeure.

Ceci dit, Nous aimerions préciser que cette décision ne vise personne, et qu'elle ne doit pas être perçue comme un comportement inamical à leur égard.

Il s'agit plutôt d'une décision souveraine. Car en tant que dépositaire de la charge de veiller à la sécurité et la stabilité du pays, Je ne permettrai aucun laisser-aller ni aucune manipulation concernant la protection du Maroc et des Marocains.

En effet, le Maroc s'est toujours attaché à préserver sa sécurité et à parachever la sécurisation de ses frontières, et plus particulièrement au cours des deux dernières années; un objectif que Nous avons atteint, Grâces en soient rendues au Seigneur, du fait de la mutualisation des efforts de tous les Services et de toutes les forces concernés.

Nous ne comptons pas nous arrêter là et nous poursuivrons les efforts engagés avec toute la vigilance et la fermeté nécessaires pour empêcher quiconque s'avise d'entrer illégalement dans notre pays.

Néanmoins, le Maroc a connu avant cette période l'entrée d'un certain nombre de réfugiés venus de certains pays qui vivent une dégradation de la situation sécuritaire.

Nous sommes désolé pour certains parmi eux qui vivent dans des conditions difficiles. Pire encore, nombre d'entre eux sont réduits à la mendicité pour assurer leur subsistance.

Face à cette situation, Je n'ai pas besoin d'inciter les Marocains à traiter ces gens comme des hôtes et à leur accorder toutes sortes d'aide et d'assistance.

Je suis persuadé qu'ils partagent leurs souffrances et qu'ils ont à cœur de leur venir en aide, autant que faire se peut.

En échange, ceux-ci doivent se conformer aux lois marocaines et respecter les constantes sacrées religieuses et nationales, avec au premier chef le rite sunnite malékite.

Aussi, à l'instar de ce qui a été appliqué auparavant, quiconque est reconnu coupable de violation des lois et des règlements marocains, sera reconduit hors des frontières.

J'entends par là ceux qui tentent de fomenter le trouble et la zizanie à l'intérieur et à l'extérieur des mosquées et ceux qui s'enrôlent dans des bandes criminelles ou terroristes.

Malgré cela, le Maroc restera comme toujours une terre d'accueil pour ses hôtes qui s'y rendent dans la légalité. Le Maroc ne sera jamais une terre d'asile.

Avec tout le réalisme possible, Je dis : Nous avons nos priorités internes sur lesquelles nous focalisons nos efforts pour les traiter.

Nous œuvrons également à relever les défis auxquels nous faisons face pour permettre au citoyen marocain de vivre dans la liberté et la dignité.

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à tous les Services de sécurité pour leur mobilisation et leur vigilance afin de contrecarrer les multiples tentatives à visée terroriste qui cherchent désespérément à nuire au modèle marocain mondialement reconnu pour sa singularité.

Nous réaffirmons que la préservation de la sécurité et de la stabilité du pays n'est pas du seul ressort de l'Etat et de ses institutions, mais qu'elle incombe également au citoyen dans le cadre de la collaboration et de la coordination avec les Services compétents.

Nous devons également rappeler que la lutte contre l'extrémisme doit être menée suivant une approche participative axée sur le renforcement des valeurs d'ouverture et de tolérance auxquelles croient les Marocains; une approche où les dimensions sociale et de développement et les composantes religieuse et éducative se complètent les unes les autres, outre le volet sécuritaire. Cher peuple,.

Nous rendons grâces à Dieu pour les bienfaits qu'll a répandus sur la terre bénie du Maroc, avec au premier chef, les vertus qu'll a réservées au peuple marocain, en l'occurrence le loyalisme envers son Trône et la symbiose avec Lui, et l'attachement sincère à son unité nationale et à son intégrité territoriale.

Qu'il s'agisse du succès de la régionalisation ou de la préservation de la sécurité et de la stabilité, l'élément commun à ces deux objectifs est d'être au service du citoyen marocain.

C'est une charge et une responsabilité historique que nous devons tous assumer pour continuer à porter le flambeau de la Révolution sans cesse renouvelée du Roi et du Peuple et tendre vers le Maroc de l'unité, de la solidarité, de la sécurité et du progrès.

C'est le meilleur gage de fidélité à la mémoire des héros de cette épopée historique, avec à leur tête, Note vénéré Grand-Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait leur âme, et d'attachement au souvenir de tous les vaillants martyrs de la Patrie.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh.